



Charte AS PANAZOL Basket

Saison 2025 - 2026

INTRODUCTION.

La présente charte est applicable à tous les licenciés de l'AS PANAZOL Basket à compter de la date de signature du formulaire de licence. Tout membre, y compris les jeunes joueurs par l'intermédiaire de leurs parents est réputé en avoir pris connaissance.

La présente charte est disponible en permanence dans le gymnase et chaque entraîneur du club en aura un exemplaire. De plus, elle est également consultable sur le site internet du club : www.panazol-basket.fr.

RESPONSABILITE

Aucun membre du club n'est compétent pour prendre des décisions, mettre en place des actions engageant le club vis-à-vis de personnes membres ou non membres du club. Seuls les membres du Comité Directeur élus sont habilités à prendre des décisions ou réaliser des actions engageant le club vis-à-vis de personnes membres ou non membres du club. Cependant, les différents responsables de commissions peuvent mettre en place des actions dans le cadre de leurs fonctions.

IMAGE DU CLUB.

L'AS PANAZOL Basket souhaite donner une image positive du club.

Pour cela, il est nécessaire que tous les licenciés représentent dignement le club sur et en dehors du terrain. Ainsi toutes les personnes signant le formulaire de licence au club s'engage à respecter les règles de vie énoncées dans la présente charte.

Tout licencié a des droits mais aussi des devoirs vis-à-vis de l'AS PANAZOL Basket, qu'il soit entraîneur, joueur, membre du comité ou officiel.

Tout acte d'un licencié du club allant à l'encontre de la charte AS PANAZOL Basket fera l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du club. Ces sanctions seront prises par le Comité directeur.

DROITS ET DEVOIRS.

JOUEURS.

Pour pouvoir s'entraîner et jouer avec une équipe, tout joueur doit être licencié au club et à jour de cotisation au premier match sous peine de se voir refuser l'accès à la salle.

- **Le joueur licencié à l'AS PANAZOL Basket s'engage à :**

Respecter :

- L'ensemble des membres du club, du public,
- Son entraîneur et les consignes de celui-ci.
- Les arbitres, les officiels et les adversaires,
- Le matériel et les installations du club, les tenues ne sont portées que pour les matchs
- Les horaires de matchs, des entraînements.

Participer :

- A tous les matchs de son équipe (sauf cas exceptionnel et en accord avec son entraîneur),
- A des manifestations organisées par le club.

Avoir un comportement de sportif :

- En participant à l'ensemble de ses entraînements,
- En prévenant son entraîneur en cas de retard ou d'absence (entraînement, match...)
- En faisant passer l'intérêt de l'équipe avant son propre intérêt.

ENTRAINEURS

Lors de son engagement, un entraîneur accepte de tout mettre en œuvre pour que le projet sportif du club mis en place par le directeur sportif puisse aboutir. L'entraîneur est le garant du respect de la charte AS PANAZOL Basket par les joueurs de l'équipe dont il a la charge.

L'entraîneur doit participer aux réunions organisées par la direction technique.

L'entraîneur ou son remplaçant doit envoyer les résultats de match par SMS dès la fin de la rencontre.

L'entraîneur est responsable du matériel mis à sa disposition.

ARBITRES/OTM

Les arbitres et OTM officiant pour le club sont également tenus de respecter la charte de l'AS PANAZOL Basket sous peine de se voir sanctionnés au même titre qu'un joueur.

ACCOMPAGNATEURS (licenciés ou non)

Dans le cadre du projet de formation de nos jeunes, il est demandé aux accompagnateurs de nos équipes de :

- Se comporter en bon supporter tant envers les supporters adverses, équipes adverses, arbitres...
- Respecter l'ensemble des membres de l'AS PANAZOL Basket,
- Ne pas intervenir dans la gestion sportive (choix de l'entraîneur, ...)
- Contribuer ainsi à la bonne image du club.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Objectifs des sanctions disciplinaires

Il est nécessaire dans un club d'avoir des règles afin de faciliter la vie de tous. Ces règles doivent être respectées par tous les licenciés du club. La Charte AS PANAZOL Basket a pour but de fixer ses règles, afin que le club puisse se développer en toute harmonie et pour le bien de tous ses membres. De plus on se réfèrera au règlement intérieur de l'AS PANAZOL Basket.

Sanctions Disciplinaires

De ce fait, tout acte d'un licencié du club allant à l'encontre de la charte de l'AS PANAZOL Basket fera l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du club en cas de manquement aux règles :

- Sportives sur le terrain (Faute technique – Comportement – Retards – Absence ...) : sanction à la charge de l'entraîneur et/ou de la Commission Sportive.
- De comportement général portant préjudice à l'image de l'AS PANAZOL Basket : sanction à la charge du Comité Directeur.

Faute technique et disqualifiante.

Les fautes techniques et disqualifiantes reçues par les joueurs ou entraîneurs, sont financièrement à la charge des sanctionnés et ceux-ci devront s'acquitter du paiement de cette amende quel que soit le motif de cette dernière. Tant que l'amende ne sera pas réglée, le joueur ou l'entraîneur sera temporairement suspendu.

Le Comité Directeur du club est habilité à prendre toute décision disciplinaire quelle qu'elle soit et ceci à l'égard de tous les licenciés du club.

CHARTRE PARENTS DES LICENCIES MINEURS DE L'AS PANAZOL Basket

L'AS PANAZOL Basket est un club sportif où les entraîneurs sont là uniquement pour entraîner et former vos enfants au basket. Le club a besoin de votre aide pour que la pratique de ce sport soit facilitée.

1. PARENT REFERENT :

La Nomination d'un parent référent de l'équipe, en accord avec le directeur sportif, l'entraîneur et les parents en début de saison, **est indispensable**. Elle a pour but d'aider l'entraîneur à l'organisation des déplacements et des besoins matériels de l'équipe.

2. A L'ENTRAINEMENT

Les parents des équipes mineurs doivent :

- Vérifier la présence d'un adulte responsable de l'équipe avant de laisser son enfant au gymnase.
- Récupérer les enfants à l'intérieur du gymnase et avertir de leur présence l'entraîneur (idem pour match).
- Prévenir l'entraîneur de l'absence éventuelle de leurs enfants (idem pour match).

3. AU MATCH

A l'extérieur, les parents assurent les déplacements des enfants de l'équipe. Un minimum de trois déplacements par parent est nécessaire par équipe. Il convient de déterminer avec le parent référent de l'équipe les roulements à réaliser. Les parents en renonçant aux remboursements des frais engagés peuvent bénéficier d'avantages fiscaux. Une fiche (voir sur le site – info pratiques) pour la déclaration fiscale devra être remplie en fin d'année et signée par le président de l'AS PANAZOL Basket pour bénéficier de cette déduction d'impôts.

A domicile, les parents organisent les goûters d'après-match.

Pendant un match, il faut se comporter en bon supporter et il ne faut intervenir qu'en encourageant l'équipe de votre enfant et respecter :

- l'équipe adverse et ses supporters
- les décisions de l'arbitre
- les choix et décisions techniques de l'entraîneur

4. DANS LA VIE DU CLUB, il est rappelé :

- Qu'il est interdit de pénétrer dans les vestiaires avant, pendant, après un match ou un entraînement sans l'autorisation préalable de l'entraîneur.
- Qu'en cas de problème, sportif ou extra-sportif, il est vivement conseillé de régler ce problème avec l'entraîneur de votre enfant ou/et avec un des Co-Présidents du club : Jean Marc BOULESTIN ou Franck RENAT (basketaspanazol@gmail.com).

A Panazol le 1^{er} juin 2025
Co-Présidents de l'AS PANAZOL Basket
Jean Marc BOULESTIN et Franck RENAT

